

Europe Solidaire Sans Frontières > Français > Moyen-Orient & Afrique du Nord > Maroc & Sahara occidental > Sahara occidental > **Maroc : des détenus sahraouis en grève de la faim depuis le 1er mars**

# Maroc : des détenus sahraouis en grève de la faim depuis le 1<sup>er</sup> mars

jeudi 31 mars 2016, par [ACAT France](#) (Date de rédaction antérieure : 31 mars 2016).

## **ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture)**

Communiqué de presse

Maroc : des détenus sahraouis en grève de la faim depuis le 1<sup>er</sup> mars

Le 1<sup>er</sup> mars, le défenseur des droits de l'homme sahraoui Naama Asfari et 11 de ses codétenus ont entamé une grève de la faim illimitée pour protester contre leur détention arbitraire. Alors que leur état de santé s'est détérioré, l'ACAT appelle la France à faire pression sur le Maroc pour que Naama Asfari et ses codétenus soient libérés.

Le 15 mars, les grévistes de la faim avaient perdu en moyenne 7 kilos chacun. Ils souffrent pour la plupart de douleurs chroniques au cœur et aux intestins ainsi que d'une baisse de la tension artérielle. Après 17 jours de grève, aucun responsable pénitentiaire n'étant venu s'enquérir des revendications des détenus ces derniers ont décidé d'arrêter les consultations médicales, basées sur des mesures de poids, du pouls et de la tension.

Cela fait trois ans que Naama Asfari et ses coaccusés ont été condamnés pour leur participation présumée au camp de protestation sahraoui de Gdeim Izik en novembre 2010 [1]. Au cours de l'évacuation forcée du camp, des affrontements ont éclaté entre l'armée et des manifestants sahraouis, au cours desquels neuf soldats marocains auraient trouvé la mort. Naama Asfari a été condamné pour meurtre alors même qu'il a été arrêté la veille du démantèlement. Torturé, battu, humilié, privé d'eau et de nourriture pendant sa garde à vue en 2010, il avait signé des aveux sous la torture. Ces aveux sont les seuls fondements de sa condamnation inique, dictée par un tribunal militaire : 30 ans de prison. Avec lui, 24 autres militants sahraouis ont subi un sort similaire et ont été condamnés à des peines allant de 20 ans à la réclusion criminelle à perpétuité. Les tortures qu'ils ont subies ainsi que leur procès ont été condamnés par plusieurs instances des Nations unies.

Selon Hélène Legeay, responsable Maghreb/Moyen-Orient à l'ACAT, « la grève de la faim de ces militants sahraouis a déjà trop duré. Après trois ou quatre semaines de grève de la faim, des dégâts parfois irréversibles apparaissent. Comment la France peut-elle rester silencieuse face à des victimes de torture qui mettent leur vie en jeu pour réclamer justice, tout en réaffirmant qu'elle va décorer un responsable marocain soupçonné de complicité de torture ? » [2]

Le mandat de la MINURSO, la mission des Nations Unies au Sahara occidental, sera renouvelé à la fin du mois d'avril. Il s'agit de la seule mission de l'ONU qui ne dispose pas d'un volet concernant les droits de l'homme, notamment du fait de l'opposition du gouvernement français.

En février 2014, l'ACAT a déposé une plainte pour torture en France aux côtés de Naama Asfari et son épouse française, Claude Mangin. L'ACAT a aussi porté plainte contre le Maroc auprès du Comité contre la torture des Nations unies.

*Notes aux rédactions :*

· [1] À partir du 9 octobre 2010, des milliers de Sahraouis d'El-Ayoun, Boujdour, Dakhla et Smara, des villes situées dans la partie du Sahara occidental sous administration marocaine, ont quitté leur résidence pour s'installer dans des campements temporaires à la périphérie des villes. Il s'agissait là d'une mobilisation collective spectaculaire destinée à protester contre les discriminations économiques et sociales dont les Sahraouis s'estiment victimes de la part du gouvernement marocain.

· [2] Le 20 septembre 2015, François Hollande a annoncé qu'Abdellatif Hammouchi, le chef de la DGST marocaine, « se fera remettre la distinction d'officier de la Légion d'honneur au moment où ce sera souhaitable et opportun ».

---